21e ANNÉE N° 1072 PARAIT LE SAMEDI 29 JUILLET 1905

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION et REDACTION

12, rue de l'Horloge

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0.20
Commerciales (la ligne).....0.15
Réclames (la ligne).....0,30

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

EN RUSSIE

La situation ne se modifie guère dans ce malheureux pays, bombes fusillades, émeutes dans les villes et les campagnes, en Pologne comme dans le Caucase ou la Finlande. Séditions militaires, révoltes dans les arsenaux ou à bord des navires de guerre, tel est le bilan presque journalier que nous apportent les depêches que la censure n'arrête pas.

Le tsar est parti pour une croisière dans la Baltique. Le projet d'entrevue avec l'empereur d'Allemagne, qui devait être combiné depuis quelque temps a été subitement mis à exécution samedi dernier.

Cet évènement, important en soi, et qui peut avoir des conséquences sérieuses pour la politique extérieure, ne peut en ce qui concerne la politique intérieure de la Russie, qu'être d'une importance secondaire. On ne voit pas, en effet, en quoi des accords nouveaux entre les deux souverains peuvent modifier la situation intérieure de ce pays, si profondément agité. L'on se représente dificilement, en effet, le kaiser allemand donnant des conseils de libéralisme à son cousin le tsar russe. Cependant, il peut lui en donner d'autres, et de bons, car Guillaume II est un habile politique, qui a sur son jeune collègue le grand avantage de savoir ce qu'il veut et de bien le vouloir.

Certains journaux allemands, et aussi quelques feuilles russes commentant les causes de cette entrevue, et ses conséquences probables, disent que les deux empereurs veulent envisager cette question qui devient de plus en plus actuelle, de plus en brûlante, de la situation faite aux nations européennes par le « péril jaune », par cette nation dont la puissance offensive vient de se révéler si subitement. Ce péril, pour les principales nations du vieux continent, pour la Russie, qui vient d'en subir le premier choc, pour la France à cause de ses possessions d'Indo-Chine, pour l'Allemagne menacée de voir ses ambitions politiques, ses visées commerciales dans l'Extrême-Orient subitement arrêtées par le Japon victorieux et éducateur militaire de cet immense réservoir d'hommes qui est la Chine, n'est plus imaginaire. Il devient tangible.

Et dans ce cas, l'empereur d'Allemagne se montre réellement habile en cherchant, avec la Russie, à intéresser le reste de l'Europe. Son adversaire, l'Angleterre alliée du Japon, doit, dès lors, être regardée par les autres puissances comme la complice de la race qui inspire toutes ces inquiétudes.

Et Guillaume a raison. Cette alliance d'une nation européenne avec le Japon, qui est une menace pour nous, pour toute la race blanche pour ainsi dire, est monstrueuse. l'Angleterre l'a conclue contre la Russie dont elle redoute l'antagonisme dans les Indes. Le danger auquel elle a cru parer ne surgira-t-il pas, un jour, d'un autre côté, du côté de ce Japon qui aura réveillé la Chine ? N'est-ce vers les Indes que seront fatalement poussées ces masses d'hommes ?

Mais il faut, à la Russie, de longues années de recueillement avant qu'elle puisse songer à reprendre, devant le monde, la grande place qu'elle y tenait.

La Loterie de Saint-Pol-sur-Mer

Peu de monde ignore maintenant l'existence du Sanatorium de St-Pol-sur-Mer, dûe à l'initiative de M. Georges Vancauwemberghe, conseiller général du Nord, maire de cette commune. Ce Sanatorium fut d'ailleurs visité, il y a deux ans, par M. Emile Loubet, Président de la République, lors du retour de son voyage d'Angleterre

Dans ce Sanatorium, il y a actuellement environ 450 enfants malades sous deux formes tuberculeuses tout à fait spèciales dénommées : la tuberculose osseuse et la tuberculose ganglionnaire.

L'air marin eet absolument salutaire pour ces enfants malades et on y obtient environ 86 o/o de guérisons.

Toutefois, le port de Dunkerque devant être considérablement agrandi du côté précisément où se trouve cet hôpital maritime, il va falloir qu'il soit démoli pour faire place à des nouvelles darses.

C'est pour parer aux frais de construction du nouvel hôpital marin, de Zuydcoote, près Dunkerque, devant remplacer celui de St-Pol sur Mer, devenu d'ailleurs trop étroit, qu'une Loterie avec gros lot de 250.000 francs a été autorisée par M. le Ministre de l'Intérieur et que celle-ci est mise en émission dès ce jour dans toute la France.

Le nouveau Sanatorinm va permettre de réunir et de soigner 1.200 enfants. C'est une vraie ville avec brasserie, ferme, écoles, en un mot tous les services réunis pour procurer des soins et l'hygiène aux malheureux enfants tuberculeux, osseux et ganglionnaires.

Un développement de 600 mètres de façade avec digue-promenade front à la mer, voilà l'importance de cette œuvre.

On ne peut que désirer voir réussir avec succès une loterie destinée à une pareille œuvre et nous le souhaitons ardemment à notre confrère M. Coste-Pizot, de Lille, qui est chargé de la direction de l'émission de cette loterie.

Ajoutons que 534 autres lots variant de 50.000 à 100 francs sont attribués à la 1e série dont le tirage est fixé au 15 février 1906,

Un gros lot de 250.000 francs et 534 autres lots en plus, c'est réellement alléchant quand on pense que l'on peut gagner avec un billet de vingt sous.

Faites donc le bien, lecteurs, en achetant des billets et tâchez de faire fortune en même temps, c'est ce que nous vous souhaitons sincèrement.

Ajoutons que M. Etienne, Ministre de l'Intérieur est allé lui-même visiter les travaux de Zuydcoote le 9 Avril dernier et qu'il en revint absolument émerveillé.

C'est à la suite de cette visite que la Loteterie que nous signalons a été autorisée par arrêté du 23 Mai dernier.

ÉCHOS & NOUVELLES

Décorée !

Elle était bien sage. Pour la récompenser on lui a donné la croix.

Oui, Thérèse Humbert vient de recevoir la croix de sagesse de la maison centrale de Rennes, car nous autres, Français, nous sommes si entichés de distinctions honorifiques que, même dans les prisons, il y a des décorations.

Donc Thérèse, qui est, paraît-il, un modéle de résignation, de bonté, de charité et de distinction, a reçu la « croix du travail ». Cet ordre de chevalerie intramural comporte certains avantages que ne comportent pas la plupart des décorations acquises cependant au prix d'efforts surhumains et au risque de perdre la vie ou tout au moins de contracter des infirmités qui obligent dans la suite le malheureux qui aura accompli son devoir sans murmurer, à tendre la main aux passants plus ou moins généreux.

Mais la croix de sagesse accordée

Feuilleton du *Sisteron-Journal*

N° 26

LE SECRET DU PERE ANSELME

PAR

Henry DURLAND

V

REDOUTABLE ADVERSAIRE

— Mais déjà Constance, s'était installée devant son oracle favori, et, avec une attention fiévreuse, suivait les cartes qui glissaient entre ses doigts.

— Ah ! ah ! fit-elle, voici qui est bizarre. Deux femmes bondes l'une à côté de l'autre, se tournant la tête : Guerre ! Et te voici au-dessous d'elles. Il faut voir...

Georges avait tressailli.

— Tiens, tiens ! remarqua la pécheresse qui avait levé les yeux sur le peintre, on dirait que cela commence à t'intéresser ?

— Deux femmes blondes ! murmurait Georges, comme se parlant à lui-même...

— Oui, continua Constance, et tu es aimé des deux... oh ! il n'y a pas d'erreur : cet as de pique l'indique clairément. Mais l'une des deux occupe seule ta pensée... Nous allons savoir quelle est celle-là. Les cartes ne mentant jamais.

Elle avait de nouveau mêlé le jeu.

— Nous disons : deux femmes blondes qui t'aiment. La première qui sortira maintenant sera celle à qui tu penses, et nous verrons comment elle sera entourée.

Georges, machinalement, s'était levé de son fauteuil et, debout, maintenant, dernière la chiromancienne, suivait ses mouvements.

— Ah ! fit la pécheresse, la voici, celle qui occupe tes pensées... Et regarde donc... C'est Epatant ! Tu sors tout de suite après elle. Réussite complète...

— Eh bien, interrogea Georges, qu'est-ce ça veut dire ?

— Patience, mon mignon, répondit elle sur un ton doctoral, patience, Que diable ! Tu es plus pressé que les violons... Ah ! Neuf de carreau, roi de trèfle, dame de trèfle, sept de cœur... Et l'as de pique... Parfait ! Je vais pouvoir te renseigner immédiatement... C'est merveilleux.

Toujours incrédule, le peintre riposta :

— Voyons !

— Eh bien, écoute... Ton amour est payé de retour. Mais voici le père et la mère de la gonzesse.,.

— Constance ! interrompit le peintre scandalisé.

— Oh ! pardon, fit vivement la belle fille, j'oubliais... mais tu sais : avec les cartes, on dit ce qu'on voit... Alors, le père et la mère s'opposent au mariage...

— Ce n'est pas possible, puisqu'ils ont donné leur consentement.

— Les cartes ne le disent pas. Ce qu'elles disent, par exemple, c'est que la seconde femme blonde s'est mise en travers de vos amours : il y a là une terrible machination.

— Une machination ! s'exclama le peintre.

— Grand enfant ! il y en a toujours du moment qu'une femme est en jeu. Mais ce n'est pas fini, Nous allons savoir maintenant quelle est cette machination.

Au bout de quelques minutes, elle reprit, les yeux toujours fixés sur les cartes :

— Des deux femmes blondes, l'une a été vaincue par l'autre, et pour arriver à ce qu'elle voulait, cette dernière a indignement trompé sa rivale : elle lui fait accroire qu'elle était ta maîtresse.

Georges s'écria :

— Mais c'est infâme cela ! Serait-ce la vérité ?

Constance lui jeta un regard dédaigneux.

— Il doute encore ! fit-elle. Comme si les cartes ne disaient pas toujours la vérité.

Le peintre était abasourdi. Tout ce que lui annonçait la chiromancienne non seulement se rapportait exactement à sa situation, mais encore lui révélait une parte du mystère que jusqu'ici il s'était efforcé en vain de pénétrer.

Alors, avec une volubilité fiévreuse, il se mit à raconter à Constance ce qui s'était passé entre la belle comtesse Alice et lui Pour lui, maintenant, le doute n'était plus possible : Alice avait vu Rosette. Que s'étaient dit les deux femmes ?

(*à suivre*)

HENRY DURLAND.

© VILLE DE SISTERON

à la croqueuse de millions volés aux petits rentiers de la « Rente Viagère » donne droit à une gratification qui permet à la grande Therèse d'améliorer l'ordinaire de la prison par l'acquisition de « ragoût, charcuterie, fromages, fruits et confitures ».

* * *

La cigarette

Les ennemis de la cigarette viennent de remporter une victoire aux Etats-Unis.

L'Etat d'Idiana est désormais sous le régime d'une loi interdisant aux commerçants, sous peine d'amende, et de prison, la possession de cigarettes ou du papier à cigarette. Le Wisconsin a voté une loi analogue, qui entrera en vigueur le 1er juillet. Les dénonciateurs, d'après cette dernière loi, toucheront la moitié de l'amende. Les peines peuvent aller jusqu'à 25.000 francs d'amende et six mois de prison.

Déjà une personne a été condamnée à 175 francs d'amende pour avoir eu en sa possession du papier à cigarette !!... Elle ne se tient pas pour battue, car estimant que cette loi porte atteinte à la liberté individuelle elle en appelle à la Cour suprême.

Voilà une loi qui aurait de la difficulté à s'acclimater en France, le pays privilégié de la cigarette.

EPHEMERIDES BAS-ALPINES

Barlet (François-Antoine, de)

Savant jurisconsulte, né à Sisteron le 27 mai 1732 et mort dans cette même ville le 11 janvier 1798, fut surtout renommé par la grande rectitude de son jugement, et passa longtemps pour une des célébritée du barreau d'Aix.

Il a laissé de nombreux manuscrits où est déposé le fruit de sa longue expérience.

Barlet (François-Henri, de)

Neveu du précédent, membre du Conseil général, soutient dignement la réputation de jurisconsulte de son oncle. De substitut du procureur général il était devenu conseiller à la Cour d'appel d'Aix.

Barras (Rhodes, de)

Né à Barras, près Digne, était colonel d'artillerie à l'époque de la Révolution, et commandait cette armée à Toulon en 1793. Il prit part au mouvement insurrectionnel qui éclata dans cette ville, et contribua à la livrer aux Anglais. Forcer de s'expatrier à la suite des succès des troupes de la République il prit du service en Espagne. Rentré en France, lors des lois d'amnistie, il y vécut dans l'obscurité et mourut en 181...

Bérard

Natif de Castellane, était homme d'esprit, bon littérateur et poète. Ses profondes connaissances dans l'administration de la marine l'avaient fait élever aux fonctions de commissaire général du port de Toulon, où il est mort en 1835. Nous ignorons s'il a llvré au public quelqu'une de ses productions littéraires.

Bermond de Vaulx (Pierre)

Ancien consul de France en Morée, chevalier de la Légion d'Honneur er ancien membre du Conseil Génèral, né à Sisteron.

Après une honorable carrière diplomatique signalée par des missions délicates, dont il se tira avec honneur, de Vaulx rentra dans ses foyers et se livra tout entier à l'agriculture. Ses heureusss innovations dans la culture des terres ont donné l'essor à la science agronomique dans nos contrées. Il acheta un troupeau espagnol, qu'il nourrit avec le produit des récoltes prises sur la jachère. Il couvrit alternativement ses terres de racines, de céréales, de plantes à fourrage. La charrue belge et tous les instruments perfectionnés furent aussi introduits par lui dans nos contrées.

Il proposa au Gouvernement, en 1819, l'établissement d'une ferme modèle, unie à un institut pour les pauvres, comme celle d'Hoffewil, en Suisse ; mais ce projet ne put être exécuté. La Société centrale d'agriculture récompensa ses nobles efforts en lui décernant une médaille d'or.

De Vaulx a, le premier, détruit la jachère dans le pays le plus sec de la France, et l'a remplacée, à l'aide des irrigations, par les récoltes les plus riches et les plus variées.

Il est mort vers la fin de 1828.

Bermond de Vaulx
(Louis Bertrand)

Frére du précédent, embrassa la carrière ecclésiastique et obtint un canonicat dans sa ville natale. Dépouillé, par la Révolution, de son titre et de ses revenus. il s'occupa uniquement d'économie rurale, Après avoir longtemps étudié le système d'Arthur-Young, il tenta quelques essais qui lui réussirent à merveille, Son frère joignit ses efforts aux siens, et, grâce à leur persévérance, l'agriculture a subi d'importantes améliorations dans nos contrées.

Chronique Locale
ET RÉGIONALE

—o—

SISTERON

Comice Agricole — *Exposition et Concours de 1905 donnés sous les auspices du Gouvernement de la République et de Monsieur le Ministre de l'Agriculture.* — Une Exposition et un Concours avec prix nombreux et importants auront lieu à Sisteron le Samedi 16 septembre 1905.

Sont admises à concourir toutes les personnes, membres du Comice qui habitent l'arrondissement de Sisteron ou les cantons limitrophe·.

Ne seront primés que les produits et animaux provenant de l'exploitation de l'exposant.

A une date qui sera ultérieurement fixée il sera fait un concours de labourage et de traçage de sillon à la pioche. Plusieurs prix seront décernés.

Le Comice agricole a constitué un prix important destiné au père de famille, fermier ou petit propriétaire, dont la propriété sera la mieux tenue et qui aura le plus grand nombre d'enfants employés à son exploitation.

Les personnes qui désirent participer à ce concours doivent en faire la demande dès maintenant au président du Comice.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Urbain FERRAND, président du Comice agricole.

Une affiche fixera ultérieurement le réglement et les conditions de ces divers concours.

Nos compatriotes. — Nous sommes heureux d'applaudir dans la liste des lauréates du lycée de Marseille, notre jeune compatriote Mademoiselle Paule Bassac, laquelle a obtenue en 5me année, outre son diplôme de fin d'études secondaires et un prix d'honneur d'études, les

1e prix de *Psychologie ;*

1e prix de *Littérature Française ;*

1e prix de *Littératures Etrangères ;*

1e prix : *Histoire de la Civilisation* et les premiers accessits en *Lecture et Récitations ; Physique et Chimie ; Physiologie ; Droit Usuel.*

Nous adressons à Mademoiselle Paule Bassac nos sincères félicitations.

Société des Excursionnistes sisteronnais. — L'excursion de dimanche dernier au Col de la Croix Haute et à la montagne d'Avers a été favorisée par un temps superbe, aussi l'animation était elle grande dès le matin ; dans la montagne, partis à la première heure, les excursionnistes sisteronnais se rencontrent à la station du col avec les touristes gapençais qui leur font l'amabilité de se joindre à eux. Les dévoués présidents des deux sociétés, MM. Vollaire et Tardieu, en de termes très cordiaux se souhaitent la bienvenue et les deux sociétés alors fraternisant, partent pour visiter le superbe et sauvage col de la Croix-Haute, d'où l'on domine le vaste cirque du Trièves, puis font étape après 3 heures d'ascension prés la pittoresque station du col.

Pendant le déjeuner, qui a été des plus animé, les dames qui ont tenu, malgré les difficultés du terrain, à prendre part à cette ascension, sont l'objet des félicitations de tous pour l'opiniâtreté qu'elles ont montré pendant tout le temps de la marche.

5 heures du soir, les deux sociétés arrivées à Veynes se séparent en emportant de cette journée de mautagne le meilleur souvenir et en se donnant rendez-vous à la fin de septembre prochain à la montagne de Lure.

Tel est à grands traits le compte rendu de cette agréable journée.

Mais ce qu'il importe de signaler surtout et ce qui présente le véritable intérêt au point de vue de la surprise, c'est le cadre dans lequel nous avons excursionné. Nous en allons en donner une idée :

« Le sommet atteint, nos ascensionnistes saluèrent par un cri de joyeuse surprise le magnifique panorama qui, de tous côtés, se déroulait devant eux. Les yeux émerveillés se portent d'abord sur le fond du tableau. Voici au N. O. le mont Aiguille (2.097m). Orgueilleux de son formidable rempart d'escarpements, il se profile sur la muraille blanchatre des massifs du Vercors que dominent, tels deux gigantesques bastions, le Grand Veymont (2.346m) et la Moucherolle (2.289m). Là bas, au loin, la plaine de Grenoble, où le Casque de Néron indique l'emplacement de la capitale Dauphinoise noyée dans la brume. Puis, vers le N. E. les sommets de Taillefer et de Belladonne qui enserrent la vallée de la Romanche, plus à l'E. les pics neigeux de la Muzelle (3,459m) de la Mariandre (3.182m) et l'aiguille des Arias (3.401m). Ces derniers sommets font partie des massifs du Valbonnais et de l'Oisans dont les chaînons très élevés se perdent derrière l'Obion qui se dresse là, devant nous, à une dizaine de kilomètres à peine, dans toute l'ampleur et la hauteur de son énorme masse. L'Obion (2.793m). Aurouze (2.712m) et les Aiguilles de Corps forment un ensemble d'un grandiose effet ; on dirait un paysage *lunaire* tant ces cîmes et ces crêtes sont nues et décorées.

Instinctivement, le regard s'abaisse et plonge dans les profondeurs de cette région où de gracieux paysages et toutes les teintes du vert reposent l'œil des surprenantes horreurs et de la grisaille des sommets. A nos pieds, l'étroite vallée du Tréminis et de sa suite jusque vers le bassin minier de la Mure, tout le pays du Trièves dont les prairies font oublier la sècheresse de notre provence dans cette période caniculaire. Les forêts aussi sont une joie pour la vue ; elles ont ici toute leur beauté : hêtres, mélèzes et sapins y mêlent agréablement leur feuillage aux nuances diverses. Et pour n'en citer qu'une, nous admirons dans son vaste et imposant développement, celle de Durbon, toute de sapins, qui ferme au S. une partie de l'horizon. Enfin au S. encore, et dans le lointain, une ligne régulière s'estompe ; c'est notre montagne de Lure dont les 1827 m. font bonne contenance devant les grands sommets qui nous entourent.

6 août. — Grande partie de campagne à la villa Davin situé prés Laragne, (lieu de pêche et de chasse).

Départ en chemin de fer à 5 h. 44 du matin ; port de vivres ; dépense, chemin de fer, 0 fr. 75.

13 août. — Excursion à Durbon, Saint-Julien-en-Beauchène, ancienne chartreuse de Durbon, le col du Pendu, Rioufroid, Lus-la-Croix-Haute, port de vivres, premier déjeuner en chemin de fer ; dîner à 11 h. 1/2 du matin à la Barraque de Rioufroid aprés 2 h. 1/2 de marche. De ce point, après dîner, on gagne la gare de Lus en 1 h. 1/2 soit en tout 4 heures de marche entre 8h. du matin et 4 h. du soir ; départ de Sisteron 5 h. 44 du matin, retour à Sisteron à 7 h. soir, dépenses, 3 fr. 10.

Le voyage de Turin aura lieu les 3, 4, 5, 6 septembre par Briançon.

On donnera les détails prochainement. Les inscriptions sont reçues jusqu'au 15 août.

Sisteron-Vélo. — Dimanche à 4 h. du soir, Cours Paul Arène, départ du championnat de la Société, sur le parcours Sisteron, Château-Arnoux, Peyruis et retour.

1er prix : une médaille d'or, don de M. Clergue A. ; 2e prix : une bouteille de champagne, don de M. Bontoux, cafetier.

Bal. — Demain dimanche, à 9 h. du soir. un grand bal sera offert à la jeunesse sisteronnaise, dans le vaste établissement du grand café Lieutier, rue Saunerie.

P.-L.-M. — La dernière affiche illustrée de la Cie P.L.M. relative aux *Bains de Mer* de la méditerranée mérite vraiment d'être signalée à l'attention du public.

Beaucoup de personnes ignorent, en effet, que notre littoral méditerranéen, si apprécié pendant l'hiver, jouit l'été d'un climat délicieux grâce au voisinage des Alpes et à la brise du large. Nombre de lyonnais très avisés ontdepuis longtemps constaté cette particularité, car, chaque année, ils reviennent plus nombreux sur la Côte d'Azur qui ne connait ni l'hiver, ni l'été, mais un éternel printemps. Il est d'ailleurs facile et peu coûteux de se rendre en été sur les plahes de la méditerranée, grâce aux billets d'aller et retour à prix réduits individuels et collectifs de famille, que la Ce P.L.M. a créés pour favoriser le mouvement des voyageurs vers ses stations balnéaires. Ces billets ont une durée de validité de 33 jours, qui peut être prolongée une ou plusieurs fois de 15 jours.

A VENDRE
UNE BONNE CHIENNE COURANTE DE CHASSE
S'adresser au bureau du Journal.

ETAT-CIVIL
du 21 Juillet au 28 1905.

NAISSANCES

Rolland Thérèse Magdeleine Germaine.

MARIAGE

Néant.

DÉCÈS

Reymond Jean Adrien, 70 ans, Hôpital.

A CÉDER DE SUITE
pour cessation de commerce

Très ancien magasin de mercerie, bonneterie, rubans, dentelles, passementerie, etc , etc., bien situé et possédant une nombreuse clientéle.

Occasion à saisir !

on pourrait donner des facilités pour le payement.

S'adresser au bureau du Journal.

Conseil utile

Les personnes qui respirent difficilement éprouvent en été de véritables accès d'oppression lorsque la température devient lourde et orageuse. Aussi leur conseillons-nous un remède peu coûteux : la Poudre Louis Legras, qui a encore obtenu la plus haute rééompense à l'Exposition de 1900. Ce précieux médicament dissipe en moins d'une minute les plus violents accès d'asthme, oppression, catarrhe, essoufflement, toux de vieilles bronchites et guérit progressivement. Une boîte est expédié contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

La Vie Heureuse et le Conseil des Femmes

A Puteaux : les reunions sans rivales du club de tennis ; à Paris ; l'atelier du peintre Gervex et son harmonieuse élégance : le don magnifique fait par la Croix-Rouge française aux veuves et aux orphelins russes ; à Londres : l'animation de l'aristocratique *season* ; à Saint-Denis ; l'éducation nouvelle... le numéro de juillet de la *Vie Heureuse* évoque tout cela, avec le charme, la variété, le mouvement de la vie.

Sommaire du No de Juillet de la *Vie Heureuse.*

Le Tennis à Puteaux : Championnat. — La Femme à barbe dans l'art, dans la vie. — L'Esthétique et la barbe. Mme Bompard, ambassadrice de France à St-Pétersbourg, et la Croix Rouge, — Hélène Vacaresco. — Lord Lady Lyttelton. — La jeunesse de Myrbane par Jacques Morel. — *La Hollande, visions d'artiste. — M. Henry Gervex chez lui. — La Saison à Londres. — La Fête des Artistes. — L'Education nouvelle à Saint-Denis.*

Abonnements : Paris et Départements, 7 fr, Etranger, 9 fr. — Le No 50 centimes.

© VILLE DE SISTERON

Etude de Me BARD
Notaire à Marseille, rue Montgrand, 62

I

Suivant acte sous seing-privé en date à Marseille, du 24 Juin 1905, enregistré, Monsieur **Jullien** Gonzague industriel, demeurant à **Volonne**, a établi les statuts d'une société anonyme, desquels il est extrait ce qui suit :

Art. 1er. — Il est formé entre M. **Jullien**, les souscripteurs et tous ceux qui seront propriétaires des actions ct-après crées, une Société anonyme.

Art. 2. — La Société a pour objet l'industrie de la tannerie et de la corroirie et toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières qui se rattachent à cette industrie.

Art. 3. — La Société prend la dénomination de **TANNERIES DES ALPES** (corroirie, maroquinerie) procédés Gonzague Jullien.

Art. 4. — Le siège social est à **Volonne** (Basses-Alpes).

Art. 5. — La durée de la Société est fixée à dix années, à courir du jour de constitution définitive.

Art. 6. — M. **Jullien,** fondateur, apporte à la Société :

1° Les études de toute nature qu'il à faites,

2° Sa clientèle, ses relations commerciales, ses procédés de fabrication et connaissances techniques.

3° Et le bénéfice de toutes promesses de baux avec ou sans promesse de vente qu'il a pu et pourra obtenir.

En représentation de ses apports, il est attribué à M. **Jullien** 200 actions de 100 francs chacune, entièrement libérées, à prendre sur celles qui vont être créées ci-après. Ces actions d'apport ne pourront être négociées pendant toute la durée de la Société qu'avec l'agrément du Conseil d'Administration.

Art. 7. — Le fond social est fixé à **quarante mille francs**, divisé en 400 actions de 100 francs chacune sur lesquelles 200 actions sont à souscrire et payables en numéraire et les 200 actions de surplus attribuées à M. **Jullien** comme il est dit ci-dessus.

Art. 8. — Les actions émises en numéraire sont payables :
75 francs par action au moment de la souscription.

Et 25 francs sur appel du Conseil d'Administration.

Art. 10. — Les actions de numéraire une fois entièrement liberées pourront être nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Quand aux actions d'apport elles resteront nominatives pendant toute la durée de la Société, a moins que l'Assemblée Générale autorise leur conversion au porteur, en tous cas, ces actions, qu'elle que soit leur forme, devront être frappées d'une estampille ou porter un extrait des statuts indiquant leur nature d'actions d'apport, les conditions de leur aliénabilité et les droits y attachés.

Art. 16. — La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins et de sept au plus pris parmi les actionnaires et nommés par l'Assemblée Générale pour une durée de six années.

Art. 22. — Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration de toutes les affaires de la Société.

Art. 23. — Le Conseil peut déléguer tels de ses pouvoirs qu'il juge convenable à un ou plusieurs de ses membres qui prennent le titre d'administrateurs-délégués ou à un ou plusieurs Directeurs, comme aussi constituer tous mandataires.

Art. 27. — Il est nommé chaque année en Assemblée Générale, un ou plusieurs commissaires chargés de la mission prescrite par la loi.

Art. 29. — Chaque année, dans le semestre qui suit la clôture de l'exercice, il est tenu une Assemblée Générale.

Les réunions ont lieu au siège sociol ou à Marseille ou ailleurs.

Les Assemblées sont convoquées par avis insérés dans un journal d'annonces légales du siège social aux délais de 20 jours francs pour les Assemblées Générales ordinaires annuelles et de 7 jours francs pour les autres Assemblées ordinaires ou extraordinaires.

Art. 30. — Ont droit de prendre part aux Assemblées Générales, tous les actionnaires possédant au moins 5 actions.

Art. 34. — Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il représente de fois 5 actions, soit comme propriétaire, soit comme mandataire, mais sans pouvoir avoir plus de 10 voix en tout.

Art. 39. — L'année sociale commence le 1r Janvier et fini le 31 Décembre.

Toutefois le premier exercice social comprendra le temps à courir du jour de la constitution définitive de la Société au 31 Décembre 1906.

Art. 41. — Sur les bénéfices nets il est prélevé :

1° Somme suffisante pour payer un intérêt de 5 °|₀ l'an sur le capital libéré et non amorti des actions de numéraire.

2° Et 5 °|₀ de l'ensemble des bénéfices nets, pour constituer la réserve légale,

Le solde des bénéfices sera réparti entre toutes les actions tant d'apport que de numéraire.

Art. 43. — Le produit de la liquidation, après l'extinction du passif et des frais, sera affecté :

Tout d'abord au remboursement du capital libéré et non amorti des actions émises en numéraire.

Le surplus sera réparti entre toutes les actions tant d'apport que de numéraire, sans distinction.

II

Suivant acte reçu par Me Michel Bard, notaire à Marseille, le 24 juin 1905, enregistré à Marseille A. C. 2. 73. 4., le 1er juillet 1905, par M. Demoulin, receveur, qui a perçu 3 fr. 75 pour les droits, M. Gonzague **Jullien** fondateur de la Société, a déclaré que les 200 actions de ladite Société, émises en numéraire, ont été toutes souscriptes par 7 souscripteurs et qu'il a été versé par chacun d'eux une somme égale aux trois quarts du montant des actions par lui souscriptes, soit au total 15.000 francs, et il a représenté au dit notaire une pièce certifiée par lui véritable, qui est demeurée annexée à cet acte, contenant les noms, prénoms, qualités et demeures des souscripteurs, le nombre d'actions souscriptes et le montant des versements effectués par chacun d'eux.

A cet acte est demeuré annexé l'un des originaux des statuts de la Société, conformément à la loi.

III

Des délibérations prises par les deux Assemblées Générales Constitutives tenues par les actionnaires de ladite Société, les 26 juin et 3 juillet 1905, des procès-verbaux desquelles des copies certifiées conformes ont été déposées aux minutes dudit Me Bard, notaire par acte du 28 juillet 1905, enregistré le même jour a Marseille A. C. 2. 43. 17. par M. Demoulin, receveur, qui a perçu 3 fr. 75 pour les droits.

Il appert :

A. — De la première délibération, que l'Assemblée Générale a reconnu la sincérité de la déclaration de souscription et de versement faite par le fondateur de la Société, suivant l'acte notaire Me Bard, du 24 juin 1905 et qu'elle a nommé M. Joseph **Guillem**, courtier, demeurant à Marseille, boulevard Notre-Dame, numéro 84, commissaire, chargé de faire un rapport à la deuxième Assemblée Générale constitutive, sur les apports faits à la Société par M. **Jullien**, sur les attributions faites au profit de ce dernier en représentation de ses apports et sur les avantages particuliers stipulés aux statuts.

B. — Et de la deuxième délibération que l'Assemblée Générale a :

1° Adopté les conclusions du rapport de M. **Guillem**, commissaire, et, en conséquence, approuvé les apports faits par M. **Jullien** à la Société, ainsi que les attributions et les avantages particuliers stipulés au profit de ce dernier dans les statuts.

2° Nommé premiers administrateurs de la Société pour six années :

M. Charles **Gounelle**, industriel, demeurant à Marseille, rue Sylvabelle, 102.

M. Jules **Galula**, négociant, demeurant à Marseille, rue St-Jacques, 47.

M. Jacques **Karsenty**, négociant, demeurant à Marseille, rue de Rome, 137.

Et M. Gonzague **Jullien**, industriel, demeurant à Volonne et précédemment à Marseille.

Qui ont tous les quatre accepté les fonctions d'administrateurs de la Société.

3° Nommé M. Joseph **Guillem**, sus-nommé, commissaire, pour faire un rapport à l'Assemblée Générale sur les comptes du premier exercice social et sur la situation de la Société, conformément à la loi.

M. **Guillem** a accepté ces fonctions de commissaire aux comptes.

4° Approuvé les statuts de la Société et, toutes les formalités voulues par la loi ayant été remplies, déclaré la dite Sociéié anonyme définitivement constituée à partir du 3 juillet 1905.

Pour Extrait :
BARD, Notaire.

IV

Un original des statuts, une expédition de l'acte de déclaration de souscription et de versement et de la liste y annexée et une expédition de l'acte de dépôt du 28 juillet 1905 et des deux procès-verbaux y annexés, ont été déposés le 29 juillet 1905 à chacun des greffes de la justice de paix du canton de Volonne et du tribunal de commerce de Sisteron.

Pour Mention :
BARD, Notaire.

65 ANNÉES DE SUCCÈS
HORS CONCOURS, PARIS 1900
GRAND PRIX, St-Louis 1904
Alcool de Menthe de
RICQLÈS
SEUL VÉRITABLE ALCOOL DE MENTHE
CALME la SOIF et ASSAINIT l'EAU
DISSIPE les MAUX de CŒUR, de TÊTE, d'ESTOMAC, les INDIGESTIONS et la CHOLÉRINE
EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
EXIGER du RICQLÈS

LA KABILINE
Véritable Teinture des Ménages
LA KABILINE
Pour rendre neufs ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN !
Le Paquet : 40 Centimes

Superbes Enfants !

QUEL bonheur pour la mère qui voit ses enfants grandir et profiter ! Mais quelle affliction pour les parents dont les bébés, faibles et toujours souffrants, sont pour eux une source constante de dépenses et surtout de tourments ! Quelle joie pour cette maman dont les chérubins se portent à ravir, quel orgueil ! Et aussi quelle pensée réconfortante de savoir, qu'aux jours de vieillesse, elle trouvera en eux des fils robustes, des filles vigoureuses qui auront, avec le bon vouloir, la force de lui venir en aide. Les pauvres mères, moins favorisées du sort, n'envient-elles pas celle qui possède de tels enfants ? Certainement si ! Mais pourquoi vous épuiser en désirs stériles ? Agissez et venez grossir les rangs de ces heureuses mamans qui, bien avisées, ont donné à leurs bébés de l'EMULSION SCOTT ! Celle-ci est une véritable panacée qui fera de vos enfants de solides petits gaillards, bien bâtis et résistants.

L'EMULSION SCOTT

n'a pas le goût de poisson et les enfants en sont si gourmands que souvent leur mère est obligée de *cacher la bouteille !* De plus, le parfait mélange et l'addition de ces éléments régénérateurs, les hypophosphites de chaux et de soude, rendent l'EMULSION SCOTT réellement trois fois plus active que l'huile ordinaire et, conséquemment, nombre de fois plus satisfaisante qu'un plein baril de ces émulsions faussement dénommées "bon marché" qui, si elles sont d'un prix un peu moins élevé arrivent, cependant, en fin de compte, à être beaucoup plus chères puisque, contrairement à ce que fait l'EMULSION SCOTT, elles ne guérissent pas ! L'EMULSION SCOTT vainc le rachitisme et toutes affections des os, donne la santé aux enfants et fait la joie, la tranquillité des parents ! Il vous est aisé de voir comment l'aimeront vos bébés ; il vous suffit pour cela d'envoyer à l'EMULSION SCOTT (Delouche & Cie) 356, rue Saint-Honoré, Paris, 0 fr. 50 de timbres-poste, en mentionnant ce journal ; vous recevrez, franco, un échantillon.

CHOCOLAT MENIER
Refuser les Imitations.

On demande un apprenti à l'Imprimerie du Journal.

Sisteron. — Imprimerie A. Turin.

Le Gérant : Pascal LIEUTIER

LOTERIE pour les ENFANTS TUBERCULEUX osseux ou ganglionnaires de St-POL-sur-MER
TIRAGE 15 Février 1906
GROS LOT : 250.000 fr.
et 534 lots de 50 000 à 100 fr. Prix du billet : 1 franc
Ecrire à M. COSTE-PIZOT, Dir. gén. de l'"Express", ag. gén. de la Loterie, Lille. Joind envel. affr. de 0,15, par 5 billets

L'UNIQUE PAQUETAGE ASSURANT LA CONSERVATION DES BISCUITS

EN VENTE DANS TOUTES LES BONNES ÉPICERIES.
EXIGEZ SUR CHAQUE PAQUET LA MARQUE DÉPOSÉE : PAC

© VILLE DE SISTERON

PLOMBERIE - ZINGUERIE - FERBLANTERIE

Albert Clément

× Rue Droite, **SISTERON** (Basses-Alpes) ×

M. CLEMENT informe sa nombreuse clientèle qu'après d'actives recherches et d'essais multipliés, il vient de créer et mettre en vente un appareil "fumivore" dont il garantit la complète efficacité.

Le paiement n'aura lieu qu'après le succès.

Le bain d'étamage à l'étain fin, aura lieu tous les 1e jeudis du mois.

Installation d'Eau, de Pompe et d'Acétylène - Travaux de Bâtiment

Ustensiles de Ménages - Chauffage et Eclairage

Vitrerie - Alcool, Essences, Huile de Lin, Esprit de Sel

MACHINES A COUDRE

« PFAFF et MERIDIONALE »

On ne doit pas comparer les machines à coudre **PFAFF et MERIDIONALE** aux nombreuses machines de bas prix offertes par la concurrence. Tandis que celles-ci sont de qualité absolument inférieure, les machines **Pfaff et Méridionale** répondent au contraire aux plus grandes exigences par rapport à la durabilité et au bon travail en raison des matières excellentes avec lesquelles elles sont construites.

Méfiez-vous des offres de MACHINES A BAS PRIX !

Pour tous renseignements, s'adresser

MAISON CHAURAND, DIGNE (B.-A.)

Envoi franco du Catalogue

A LA PALETTE D'OR

Peinture et Décoration

LOUIS BORRELY,

Peintre — Successeur de Sartori

— *Rue Saunerie*, **SISTERON** (*Basses-Alpes*) —

LETTRES ET ATTRIBUTS

VERRES MOUSSELINE

PEINTURE DE VOITURE

VITRERIE

BOIS ET MARBRES

PAPIERS PEINTS

VERNIS A PARQUETS

ENCADREMENTS

COURONNES FUNÉRAIRES

Impressions

COMMERCIALES

ET DE LUXE

CIRCULAIRES

Têtes de Lettres

BROCHURES

Lettres de Mariage

DE NAISSANCE

et de Décès

PRIX-COURANT

ENVELOPPES

IMPRIMERIE NOUVELLE

SISTERON (B. A.)

AUG. TURIN

Cartes de Visite & d'Adresse

IMPRIMÉS POUR MAIRIES

Affiches de toutes dimensions

La Maison se charge de faire exécuter toutes les

Impressions Lithographiques

LIVRAISONS RAPIDES — PRIX MODÉRÉS

Impressions

COMMERCIALES

ET DE LUXE

FACTURES

Livres à Souche

REGISTRES

Labeurs

PROSPECTUS

MANDATS

Etiquettes en Couleurs

VARIÉES

ON DEMANDE un APPRENTI à l'Imprimerie du Journal

LE RÉGÉNÉRATEUR UNIVERSEL des CHEVEUX de Mme S. ALLEN

rend aux cheveux blanchis ou décolorés la couleur, l'éclat et la beauté de la jeunesse. Il renouvelle leur vie, leur force et leur croissance. Les pelliceles disparaissent en peu de temps. C'est une préparation sans égale. Son parfum est riche et exquis. "UNE SEULE BOUTEILLE M'A SUFFI" c'est là l'exclamation de beaucoup de gens dont les cheveux gris ont repris leur couleur naturelle, et dont les parties chauves se sont recouvertes de cheveux, après en avoir fait usage d'une bouteille. Ce n'est pas une teinture. 92, Boulevard Sebastopol, Paris

EN VENTE CHEZ LES COIFFEURS, PARFUMEURS, ET PHARMACIENS ANGLAIS.

A LOUER

JOLI PETIT MAGASIN

pouvant servir à tout commerce

A VENDRE

VITRAGES EN BON ÉTAT

s'adresser au bureau du Journal.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Digestions excellentes, teint frais, santé parfaite

PURGATIF GÉRAUDEL

En tablettes, délicieux au goût, effet rapide sans coliques.

En vente à la Droguerie TURIN à Sisteron

Le Gérant — Vu pour la légalisation de la signature ci-contre — Le Maire,

© VILLE DE SISTERON